

# Diagnostic participatif de l'îlot de chaleur urbain

## Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2019



- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : la ville de Bourg-en-Bresse
- **Services de la collectivité associés** : service Développement durable ; services Techniques ; service Hygiène et Santé publique
- **Budget** : 9 500 €
- **Partenaires techniques** : Cerema ; Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de l'Ain
- **Date de début du projet** : 01/02/2019
- **Date de fin** : 2020



### OBJECTIFS

Localement, les villes engendrent un phénomène d'îlot de chaleur urbain. Ces augmentations de températures comparées à leurs alentours résultent de la combinaison de plusieurs facteurs : situation géographique, climatique, météo, mais aussi caractéristiques propres à la ville (modèle d'urbanisation, relief, matériaux utilisés dans la construction des bâtiments et des rues...). A titre d'exemple, les surfaces minérales stockent la chaleur et la restituent la nuit alors que le végétal rafraîchit par ombrage et évapotranspiration. La forme des villes emprisonne les rayonnements et limite la circulation de l'air, de nombreuses activités humaines produisent de chaleur (véhicules, climatisation)...

Tous les scénarios du GIEC (avec ou sans politique climatique) annoncent une poursuite de l'augmentation des températures moyennes jusqu'en 2050, avec l'accroissement des épisodes de canicule en intensité et en durée.

Bourg-en-Bresse a alors souhaité comprendre le phénomène d'îlot de chaleur urbain sur son territoire pour cibler les besoins d'atténuation locale des pics de chaleurs. Le but final étant d'y remédier par végétalisation de la ville à travers la création/restauration de la trame verte et bleue.

Le deuxième objectif de cette action était également d'engager une démarche participative associant techniciens et habitants pour sensibiliser à l'importance de la nature en ville tant pour atténuer que pour permettre une adaptation aux changements climatiques.

## **MESURES MISES EN ŒUVRE**

Un travail préliminaire a été réalisé en février 2019 avec les conseils citoyens afin de cartographier la trame arborée de la ville et d'identifier les éventuels points chauds ou îlots de fraîcheur. Les différents services de la ville se sont ensuite associés au Cerema et à l'Agence locale de l'énergie et du climat de l'Ain (ALEC) pour améliorer l'approche transversale de la démarche et de sélectionner les sites à équiper de sondes fixes.

En complément de ces sondes, les citoyens, les techniciens de l'ALEC 01 et de la ville ont été invités à participer à une campagne de mesures de terrain durant l'été 2019. La formation et mobilisation de 10 personnes a ainsi permis de réaliser des relevés quantitatifs (température air et surfaces, humidité, déplacement de l'air) et qualitatifs (ressenti) simultanés sur des sites le long de 5 parcours maillant la ville.

## **RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITE**

Ce diagnostic initial a permis :

- de favoriser l'appropriation des dispositifs de végétalisation participative et de la préservation de la nature en ville, avec la démultiplication de projets ;
- identifier et valoriser les secteurs rafraîchissants de la ville (parcs urbains, canal et rivière traversant la ville, base de loisirs, zones humides...) et d'en améliorer la naturalité par l'adaptation des modes de gestion.

L'ensemble des résultats sera partagé au sein de la collectivité et des conseils citoyens afin d'identifier les actions à mettre en œuvre et celles qui peuvent être portées par les habitants (poursuite des mesures de températures pour l'identification de points chauds et frais, promotion des dispositifs de végétalisation participative auprès des citoyens etc...).

## **Coordonnées**

Bourg-en-Bresse  
Liens utiles  
[www.capitale-biodiversite.fr](http://www.capitale-biodiversite.fr)  
Contact

EPAILLARD Isabelle, chargée de mission développement durable - Mairie de Bourg en Bresse

[epaillardi@bourgenbresse.fr](mailto:epaillardi@bourgenbresse.fr)

04 74 45 71 04